Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20230324-DM20230323_6-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Claude GIRARD Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-**RANDRIAN** Madame Christine MARTIN Monsieur Antoine HOARFAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Brigitte POPARD Madame Océane CHARRET-GODARD Monsieur Denis HAMEAU

Monsieur Guillaume RUET Monsieur Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Kildine BATAILLE Monsieur Christophe AVENA Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Marien LOVICHI Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Georges MEZUI Monsieur Massar N'DIAYE Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Monsieur Stéphane CHEVALIER Madame Céline RENAUD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Monsieur Olivier MULLER

Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur David HAFGY Monsieur Léo LACHAMBRE Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Bénédicte PERSON-PICARD Madame Catherine VICTOR Monsieur Gérard HERRMANN Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Gaston FOUCHERES Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Monsieur Jean-Marc RETY Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Madame Monique BAYARD Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Adrien GUENE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

DM20230323 6 N°6 - 1/3

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Projet Hydrogène – Actualisation de l'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme [AP] portée par le budget principal

Pour rappel, dans le cadre de son engagement pour le développement durable, notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique via le développement des énergies renouvelables (ENR), Dijon métropole s'est engagée pour la mise en place d'une filière de l'hydrogène sur son territoire.

Conformément à la délibération portant sur la mise en œuvre du projet « Hydrogène », approuvée par le conseil métropolitain lors de sa séance du 25 mars 2021, deux autorisations de programme ont été créées, couvrant la première phase du projet sur la durée de la mandature 2020-2026 :

- d'une part, une autorisation de programme « Projet Hydrogène budget principal », laquelle intègre les acquisitions de bennes à ordures ménagères à hydrogène (BOM), les travaux de mise aux normes du centre de maintenance, et les acquisitions de véhicules légers de service à hydrogène ;
- d'autre part, une autorisation de programme « Projet Hydrogène budget annexe des transports publics urbains », laquelle intègre les acquisitions de bus à hydrogène et les travaux de mise aux normes du centre de maintenance.

Dans le cadre du présent rapport, il convient de procéder à une actualisation de l'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme portée par le budget principal (acquisitions de bennes à ordures ménagères, travaux de mise aux normes du centre de maintenance, et acquisitions de véhicules légers)

Les crédits de paiement 2023 de l'autorisation de programme sont ainsi rehaussés de + 395 110,86 € dans le cadre de la finalisation des travaux d'adaptation des locaux de collecte en vue de l'arrivée des bennes à hydrogène, portant à 673 K€ les crédits budgétés en 2023 pour le financement desdits travaux dont le coût prévisionnel total, estimé à hauteur de 780 K€, demeure inchangé.

En outre, il est précisé que cette majoration des crédits de paiement 2023 s'explique uniquement par le décalage sur l'exercice 2023 d'une partie des crédits de paiement initialement budgétés 2022 et non consommés, compte tenu du rythme d'exécution effectif du projet, dont le coût prévisionnel demeure inchangé au stade de la rédaction du présent rapport, comme rappelé précédemment.

Par conséquent, il est proposé d'actualiser l'échéancier des crédits de paiement sur la période 2022 - 2026, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution du projet, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

Autorisation de programme « Projet Hydrogène - Budget principal » (jusqu'en 2026)						
Montants en euros toutes taxes comprises (TTC)	Montant de l'AP	Paiements effectués à fin 2022	Crédits de paiement (CP)			
			2023	2024	2025	2026
Montants	21 480 000,00	219 731,18	3 590 111,44	7 186 945,54	4 029 000,00	6 454 211,84
Bennes à ordures ménagères (22 BOM dans le périmètre de l'AP)	20 100 000,00	112 681,76	2 917 160,86	6 946 945,54	3 789 000,00	6 334 211,84
Travaux d'adaptation des locaux de collecte (dont parking)	780 000,00	107 049,42	672 950,58			
Véhicules légers	600 000,00			240 000,00	240 000,00	120 000,00
Affectation		Chapitres 20 21, 23				

Tenant compte de l'échéancier des crédits de paiement actualisé *supra*, sont ainsi prévus au budget 2023 :

DM20230323 6 N°6 - 2/3

- 2,917 M€ à la fois pour l'acquisition des 4 premières bennes dont la livraison est attendue en 2023, ainsi que pour les acomptes pour la commande d'une nouvelle série de bennes supplémentaires (crédits prévus initialement au budget primitif 2023) ;
- 672,9 K€ dans le cadre de la finalisation des travaux d'adaptation des locaux de collecte en vue de l'arrivée des bennes à hydrogène (crédits de paiement initialement prévus au budget primitif 2023 à hauteur de 277 840 €, majorés de + 395 110,86 € dans le cadre du présent rapport).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'actualisation de l'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme du budget principal afférente à la mise en œuvre du projet Hydrogène (acquisitions de bennes à ordures ménagères à hydrogène, travaux de mise aux normes du centre de maintenance, et acquisitions de véhicules légers à hydrogène).

SCRUTIN POUR: 80 ABSTENTION: 6

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 15 PROCURATION(S)

Le secrétaire, Le Président,

Monsieur HOAREAU Monsieur REBSAMEN

DM20230323 6 N°6 - 3/3